REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE LA JUSTICE

ANNEXE N ° 43

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des relations avec le Citoyen

Organisme : Ministère de la Justice

Domaine de la prestation : Délivrance des attestations

Objet de la prestation : Attestation de retenue à la source (5% v. sur les honoraires versés aux médecins , experts et interprètes commis d'office et aux ingénieurs des études et sur les sommes versées à titre de baux aux propriétaires des immeubles loués par le ministère

Conditions d'obtention
- Pour l'attestation de retenue sur les honoraires être médecin ou expert ou interprète ou ingénieur d'études commis d'office - Pour l'attestation de retenues des sommes versées *à titre de baux* *Etre propriétaire d'un immeuble loué ou profit du ministère de la justice*

Pièces à fournir
- *Demande écrite simple au nom du ministre de la justice (direction des affaires administratives et financières)* - *Timbre fiscal de 1 dinar* - *Pièces justificatives de la demande*

Téléchargé à partir de JurisiteTunisie http://www.jurisitetunisie.com/

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- *Depôt de la demande* - *Vérification des pièces justificatives de la demande* - *Délivrance de l'attestation*	*Direction des affaires administratives et financières*	*2 jours*

Lieu de dépôt du dossier
Service : Direction des affairs administratives et financières *Adresse : Rue Abderahmane Jaziri Bab El Khadra Tunis*

Lieu d'obtention de la prestation
Service : Direction des affairs administratives et financières *Adresse : Rue Abderahmane Jaziri Bab el Khadra Tunis*

Délai d'obtention de la prestation
2 jours

Références législatives et / ou réglementaires
- *Article 2 du code* - *Code Des impôts sur les retenues*

Téléchargé à partir de JurisiteTunisie http://www.jurisitetunisie.com/